



PROCES VERBAL
N° 62/CNCMP/2013

L'an deux mille treize et le mercredi 09 octobre à 11 heures, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Mohamed Abdellahi Ould Zeine, son président par intérim.

Etaient présents:

- Brahim Ould Hamed, membre du CP
- Yacoub Ould Haibetly, Membre du CP
- Ciré Amadou, Membre du CP
- Raifa Mint Kassim, Membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, contrôle financier

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DES INFRASTRUCTURES

1°/-Examen de la lettre N°457/CPMP/SI reçue le 06 octobre 2013, demandant l'approbation de l'avenant n°1 au marché des travaux de construction de la route Kseir-Torchan-Choum.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP autorise la passation dudit avenant sans incidence financière.

2°/-Examen de la lettre N°469/CPMP/SI reçue le 07 octobre 2013, demandant l'approbation du rapport d'évaluation corrigé des offres techniques et financières relatives aux logements et bureaux de certaines Moughatas du pays.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation corrigé proposant l'attribution des lots comme suit :

- Lot 1 à Ets AHMEDOU OULD MOHAMED MAHMOUD pour un montant de 239.420.180 Ouguiya TTC et un délai d'exécution de 08 mois,
- Lot 2 au Groupement SBTP/XCTP 273.374.153 Ouguiya TTC et un délai d'exécution de 08 mois ;
- Lot 3 à SOBRU pour un montant de 246.788.760 Ouguiya TTC et un délai d'exécution de 08 mois ;

- Lot 4 à GCETZ pour un montant de 281.422.263 Ouguiya TTC et un délai d'exécution de 08 mois,
- Lot 5 à ELIF pour un montant de 208.508.090 Ouguiya TTC et un délai d'exécution de 08 mois.
- Lot 6 à EMC pour u montant de 286.580.182 Ouguiya TTC et un délai d'exécution de 08 mois,
- Lot 7 à EMACO TP pour un montant de 271.677.090 Ouguiya TTC et un délai d'exécution de 08 mois,
- Lot 8 à ZAR pour un monta nt de 134.424.823 Ouguiya TTC et un délai d'exécution de 08 mois,
- Lot 9 à Groupe Sahel pour un montant de 120.163.259 Ouguiya TTC et un délai d'exécution de 08 mois,
- Lot 10 à EL HAMRA pour un montant de 148.295.920 Ouguiya TTC et un délai d'exécution de 08 mois.
- Lot 11 à TTS pour un montant de 172.541.741 Ouguiya TTC et un délai d'exécution de 08 mois,
- Lot 12 à TENDEL pour un montant de 211.349.237 Ouguiya TTC et un délai d'exécution de 08 mois ;
- Lot 13 à DOHA TP pour un montant de 178.047.205 Ouguiya TTC et un délai d'exécution de 08 mois ;
- Lot 14 à EAMM pour un montant 152.179.654 Ouguiya TTC et un délai d'exécution de 08 mois ;
- Lot 15 à STBTP pour un montant de 261.834.870 Ouguiya TTC et un délai d'exécution de 08 mois ;
- Lot 16 à TEWFIGH OULD YENGE pour un montant de 373.197.789 Ouguiya TTC et un délai d'exécution de 08 mois ;
- Lot 17 à STS pour un montant de 197.246.130 Ouguiya TTC et un délai d'exécution de 08 mois,
- Lot 18 à EMB pour un montant de 239.299.760 Ouguiya TTC et un délai d'exécution de 08 mois.

3°-Examen de la lettre N°465/CPMP/SI reçue le 07 octobre 2013, demandant l'approbation des projets d'avenant au marché de construction et l'équipement du port de pêche de Tanit (lot 1, 2,3).

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP autorise la passation desdits projets d'avenant sans incidence financière.

4°-Examen de la lettre N°461/CPMP/SI reçue le 07 octobre 2013, demandant l'approbation des projets de marché relatifs à la construction d'infrastructures d'Adel Bagrou (lot 1 et 2).

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve lesdits projets de marché passés comme suit :

- *Lot 1 avec l'entreprise AFRICA BATIMENT pour un montant de 501.907.572 UM TTC et un délai d'exécution de 12 mois ;*
- *Lot 2 avec le groupement d'entreprise COA/Ets Mohamed Lemine et frères pour un montant 366.749.588 UM TTC et un délai d'exécution de 12 mois.*

5°-Examen de la lettre N°470/CPMP/SI reçue le 07 octobre 2013, demandant l'approbation du projet de marché par entente directe pour la lutte contre les inondations à Nouakchott.

Décision

Ce point est reporté pour les compléments de dossier suivant :

- *Rapport de prix ;*
- *Justificatifs du choix de l'entrepreneur.*

6°-Examen de la lettre N°466/CPMP/SI reçue le 08 octobre 2013, demandant l'approbation du projet d'avenant n°2 au marché du contrôle et surveillance des travaux de réhabilitation de la route Kiffa-Tintane.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ledit avenant pour les motifs suivants :

- *dépassement du seuil du montant de l'avenant ;*
- *les prix du marché de base sont fermes ~~et~~ non révisables et non actualisables.*

7°-Examen de la lettre N°454/CPMP/SI reçue le 29 septembre 2013, demandant l'autorisation d'une dérogation relative à la liste restreinte pour l'audit technique du projet Corridor Nouakchott-Rosso

Décision

Ce point est reporté pour complément d'informations se rapportant à la complexité de la mission pouvant justifier la dérogation demandée.

8°-Examen de la lettre N°474/CPMP/SI reçue le 07 octobre 2013, demandant l'approbation de la demande de propositions pour le contrôle et la surveillance des travaux de construction de la route Ouenatt-Zbeil-Djiguenni.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ladite demande de propositions sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

9°/-Examen de la lettre N°450/CPMP/SI reçue le 29 septembre 2013, demandant l'autorisation d'une dérogation pour la liste restreinte relative à l'inventaire toponymique de certaines wilayas du pays

Décision

Ce point est reporté pour complément d'informations se rapportant à la complexité de la mission pouvant justifier la dérogation demandée.

10°/-Réexamen de la lettre N°460/CPMP/SI reçue le 02 octobre 2013, demandant la dérogation pour la limitation des listes restreintes relatives à:

1. l'étude d'élaboration des projets de territoires ;
2. l'élaboration d'une stratégie nationale d'aménagement du territoire ;
3. élaboration des monographies régionales.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP autorise la dérogation demandée.

11°/-Examen de la lettre N°477/CPMP/SI reçue le 08 octobre 2013, demandant l'approbation de l'additif au DAO de construction de la route Kondel-Maghama.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit additif au DAO.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DE LA SNDE

12°/-Examen de la lettre N°768/CPMP/SNDE reçue le 07 octobre 2013, demandant l'approbation et l'autorisation de lancement du DAO relatif à la réalisation d'une conduite de transport distribution entre IDINI et le PK 13 de Nouakchott.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement dudit DAO sous réserve de prendre en considération les observations en annexe.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DE LA DPEF

13°/-Examen de la lettre N°160/CPMP/DPEF reçue le 07 octobre 2013, demandant l'approbation de l'additif au DAO des travaux de construction du restaurant Universitaire.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit additif au DAO.

14°/-*Examen* de la lettre N°159/CPMP/DPEF reçue le 07 octobre 2013, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres financières relatives au suivi des travaux de construction de la faculté des sciences juridiques et Economiques.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation financière proposant l'attribution du marché au Groupement PACE/MCB pour un montant HT de 159.562.000 ouguiya sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU SECTEUR RURAL

15°/- *Examen* de la lettre N°587/CPMP/Sr reçue le 02 Octobre 2013, demandant l'approbation du PPM complémentaire de la SONADER/MDR pour l'exercice 2013.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PPM complémentaire pour l'exercice 2013.

16°/- *Examen* de la lettre N°599/CPMP/Sr reçue le 08 Octobre 2013, demandant l'approbation de l'avenant au marché de réhabilitation de deux parcs de vaccination (Légoussi et Lehir) au lieu de leur transfert comme prévu dans le nouveau marché.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP autorise la passation dudit avenant sans incidence financière.

17°/- *Examen* de la lettre N°588/CPMP/Sr reçue le 03 Octobre 2013, demandant l'approbation de l'additif au DAO relatif à la fourniture de 4500 tonnes de blé.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit additif au DAO sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/CSA

18°/- *Examen* de la lettre N°049/CPMP/CSA reçue le 07 Octobre 2013, demandant l'approbation des projets de marché relatifs à l'acquisition de 6500 tonnes de blé au profit du SNS.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve lesdits projets de marché passés comme suit sous réserve de l'accord du bailleur de fonds :

- Lot 1 à MATRIX pour un montant de 412.650.000 Ouguiya TTC HTVA
- Lot 2 à MATRIX pour un montant de 350.700.000 Ouguiya TTC HTVA

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/CENI

19°/- *Examen* de la lettre N°433/CPMP/CENI reçue le 06 Octobre 2013, demandant l'approbation du rapport d'évaluation relatif à l'acquisition d'un matériel et à l'impression de documents électoraux.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation proposant l'attribution des lots comme suit :

Matériel électoral

- Lot 1 à MAURILINK pour un montant de 126.403.200 UM TTC ;
- Lot 2 à NOSOMACI pour un montant de 26.479.920 UM TTC ;
- Lot 3 à NOSOMACI pour un montant de 29.328.552 UM TTC.

Isoloirs, urnes et scellés

- Lot 1 à CDI pour un montant de 111.168.000 UM TTC ;
- Lot 2 MAURILINK pour un montant de 25.200.000 UM TTC ;

Documents et imprimés électoraux

- à l'imprimerie des presses lumineuses pour un montant de 32.548.000 UM TTC.

20°/- *Examen* de la lettre N°429/CPMP/CENI reçue le 02 Octobre 2013, demandant l'approbation du DAOR relatif à l'impression de bulletins de vote du scrutin des législatifs et sénatoriales du 23 Novembre 2013.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement du DAOR.

21°/- *Réexamen* de la lettre N°032/CPMP/CENI reçue le 08 septembre 2013, demandant l'approbation et l'autorisation du lancement d'un DAOR relatif à l'acquisition de deux véhicules 4x4 et de dix berlines.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement du DAOR.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DE LA SOMELEC

22°/- *Examen* de la lettre N°1103/CPMP/SOMELEC reçue le 02 Octobre 2013, demandant l'approbation des projets de marché relatifs à l'acquisition de véhicules et d'engins.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve lesdits projets de marché passés comme suit sous réserve de l'accord du bailleur de fonds :

- Lot 1A à SODRA MOTORS pour un montant HT de 274.181.544 Ouguiya et un délai de livraison de 120 jours ;
- Lot 2 à MECOMAR pour un montant HT de 310.575 Euro et un délai de livraison de 150 jours ;
- Lot 3 à AVIM sa pour un montant HT de 48.438.500 ouguiya et un délai de livraison de 30 jours ;
- Lot 4 à NECOTRANS pour un montant HT de 396.600 Euro et un délai de livraison de 90 jours.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS SOCIAUX

23%- Examen de la lettre N°342/CPMP/SS reçue le 07 Octobre 2013, demandant l'approbation du projet de marché relatif à la fourniture d'un scanner tomodynamomètre 16 coupes au profit de l'hôpital de Nouadhibou.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit marché passé avec l'entreprise NOSOMACI pour un montant de 149.314.692 UM TTC et un délai de livraison de 60 jours.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DE L'ADMINISTRATION, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

24%- Examen de la lettre N°475/CPMP/SACC reçue le 30 septembre 2013, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres relatives au marché de mise en œuvre d'une solution d'informatisation des activités de sécurité sociale.

Décision

Ce point est reporté pour approfondissement.

LE PRESIDENT PAR INTERIM

MOHAMED ABDELLAHI OULD ZEINE

Les membres du Comité Permanent

Brahim Ould Hamed

Raifa Mint Kassim

Yacoub Ould Haibetly

Ciré Amadou

Abderrahmane Abdoul